

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Acquisition à la société Bouygues Immobilier d'un terrain sis rue d'Arrousets.

Dans le cadre du bornage réalisé par la société Bouygues Immobilier préalablement à la construction de la résidence « Côteaux de l'Adour », il est apparu que la parcelle cadastrée AM 600 (3 m<sup>2</sup>) se situe dans l'emprise de l'emplacement réservé n° 24, lequel prévoit l'élargissement de la rue d'Arrousets.

Afin de permettre l'aménagement de voirie indiqué, un accord est intervenu avec ladite société, propriétaire de la parcelle précitée, en vue de son acquisition par la commune de Bayonne à titre gratuit.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction avec la société Bouygues Immobilier ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.